



Projet : « *Contribution à la souveraineté alimentaire à travers une gouvernance durable de l'eau avec une perspective de genre - SAGE, dans la commune de Guédé Village* ». (SENEGAL) **_Generalitat Valenciana 2023_ Diputació de València 2023**

TERMES DE REFERENCES DE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) POUR LE RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DES PRODUCTEURS(TRICES) EN GESTION DE L'EAU ET DES INFRASTRUCTURES HYDROAGRICOLES

INTRODUCTION :

Depuis plus de 40 ans Enda Pronat s'est engagée dans la promotion de l'agroécologie dans les zones rurales du Sénégal les plus affectées par les conséquences de la révolution verte, à savoir : les Niayes, la Vallée du Fleuve Sénégal, le bassin arachidier et le Sénégal oriental. Elle mène depuis les années 90, avec des moyens très limités et sur des aménagements sommaires, la recherche-action pour l'adoption des pratiques agroécologiques avec des groupements de femmes et des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) mixtes autour des cultures maraîchères et de la riziculture dans la commune de Guédé Village en vue d'atténuer l'utilisation des produits agrochimiques promus par le système d'agriculture conventionnelle. Son intervention dans le processus de la transition agroécologique s'appuie sur l'étroite collaboration avec des partenaires institutionnels, techniques et financiers de la recherche et du développement.

C'est présentement le cas de l'ONG Solidaridad Internacional del País Valenciano (SIPV) qui est une organisation espagnole à but non lucratif. Sa première collaboration avec Enda Pronat a commencé en 2018. Ainsi, la commune de Guédé Village, à l'instar d'autres zones irriguées de la Vallée du Fleuve Sénégal, présente un fort potentiel agricole, les exploitations familiales sont confrontées à plusieurs contraintes relatives à la productivité. Les contraintes sont entre autres les faibles superficies de terres aménagées, les mauvais aménagements sommaires et les difficultés liées à l'accès à l'eau d'irrigation.

C'est dans ce cadre qu'Enda Pronat en partenariat avec Solidaridad Internacional del País Valenciano (SIPV), et l'appui financier de la « Generalitat Valenciana (GVA) », sont en train de mettre en œuvre un projet de « contribution à la souveraineté alimentaire par la gouvernance durable de l'eau dans une perspective de genre –SAGE, dans la commune de Guédé Village ». Ce projet intervient dans trois terroirs à savoir Diama Alwaly avec son hameau de Korkadié, Lérabé et Guédé village. Il vise de façon générale à contribuer à la souveraineté alimentaire à travers une gouvernance durable des ressources naturelles. C'est spécifiquement un projet pour promouvoir la gouvernance durable de l'eau dans la commune de Guédé Village, avec une perspective de genre. Sur ce, le présent document d'appel à soumission s'inscrit dans le processus d'accompagnement des producteurs-trices de Korkadié et de Guédé village.

I. OBJECTIFS ET DESCRIPTION DE LA MISSION :

Objectif général :

L'objectif général du renforcement de capacité en gestion de l'eau est d'accompagner les producteurs-trices des groupements de Korkadié et Guédé village à gérer de manière rationnelle l'eau d'irrigation et les infrastructures hydroagricoles.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les connaissances des producteurs-trices sur les systèmes d'irrigation gravitaire et sous pression avec pompage solaire et réseau californien ;
- Renforcer les compétences des producteurs-trices sur la détermination des paramètres de base et de management de l'irrigation ;
- Renforcer les connaissances sur la gestion des infrastructures hydroagricoles (pompe, panneaux solaires, réseau d'irrigation et de drainage) ;
- Renforcer les compétences des producteurs sur les types d'organisation et de stratégies de gestion des aménagements hydroagricoles
- Accompagner les producteurs-trices à mettre en place des comités d'irrigation et à élaborer des chartes d'irrigation (gestion des tours d'eau, cout hydraulique, fond d'entretien, dotations aux amortissements, etc.)

II. METHODOLOGIE :

Il sera réalisé 6 sessions dont 3 par groupement pour un renforcement des capacités sur la gestion de l'irrigation avec l'appui d'un(e) consultant(e). Il/Elle disposera d'une période de 45 jours pour tenir les 6 sessions de formation.

Dans le cadre de cette formation, le/la consultant(e) doit opter une approche andragogique participative et inclusive avec deux phases.

- une phase théorique : pré-test et déroulement des modules de formation ;
- une phase pratique : Cas pratiques sur l'application des outils pédagogiques proposés et démonstration de pratiques économes en eau.

Pour cela, le/la prestataire est appelé à organiser des séances sur les points suivants :

Module 1 : SYSTEMES D'IRRIGATION

Chapitre 1 : Système d'irrigation gravitaire ;

Chapitre 2 : Systèmes d'irrigation sous pression

Chapitre 3 : Système d'irrigation californien

Module 2 : PARAMETRES DE BASE ET DE MANAGEMENT DE L'IRRIGATION

Chapitre 1 : Connaissances des humidités caractéristiques, des doses d'irrigation

Chapitre 2 : Connaissance des besoins en eau de la plante (riz, oignon, tomate, gombo, etc.) et des besoins d'irrigation

Chapitre 3 : Connaissances des temps, fréquences et périodes d'irrigation

Chapitre 4 : Connaissance des efficacités d'irrigation et de la productivité de l'eau

Chapitre 5 : Organisation de l'irrigation dans l'exploitation agricole

Module 3 : GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDROAGRICOLES

Chapitre 1 : Typologies des infrastructures et équipements agricoles

Chapitre 2 : Les problèmes récurrents dans les aménagements hydroagricoles

Chapitre 3 : Actions préventives et curatives dans les aménagements hydroagricoles

Module 4 : GESTION ORGANISATIONNELLE DES INFRASTRUCTURES HYDROAGRICOLES

Chapitre 1 : Principes de base de la gestion organisationnelle des infrastructures hydroagricoles

Chapitre 2 : Obligations et responsabilités du groupement et des membres

Chapitre 3 : Etablissement des tours d'eau et de coût hydraulique (Fonds d'entretien, dotations aux amortissements, etc.)

Le consultant doit prendre en compte dans sa mission une évaluation finale de la formation à la fin de la campagne contre saison froide. La supervision du travail sera assurée par l'équipe de terrain d'Enda Pronat basée à Ndioum.

III. RESULTATS ATTENDUS :

- Les connaissances des producteurs-trices sur la gestion des systèmes d'irrigation sont renforcées ;
- Les connaissances sur la gestion de l'irrigation et des infrastructures hydroagricoles sont renforcées ;
- Les bonnes pratiques pour l'irrigation efficiente et la minimalisation des pertes d'eau sont connues ;
- Des comités d'irrigation sont installés et une charte d'irrigation pour chaque périmètre des producteurs-trices de Korkadié et Guédé village est élaborée ;

IV. LIVRABLES :

Le prestataire devra fournir les livrables suivants :

- La note d'orientation méthodologique ;
- Les modules de formation, partagés avec Enda Pronat pour observation et validation, puis aux participants ;
- Un rapport détaillé de la formation contenant les thématiques abordées, les leçons apprises et les recommandations.

V. HONORAIRES :

Le/la prestataire soumettra une offre technique et financière pour ses frais d'honoraires. Les frais de reprographie des supports et de prise en charge des participants seront assurés par Enda Pronat.

NB : les honoraires seront débités de 5% représentant le coût des impôts à verser aux services étatiques concernés. Les modalités de paiement seront de :

- 60 % à la signature du contrat ;
- 40 % à la transmission du rapport final.

VI. PROFIL DU FORMATEUR

Le/la formateur (trice) doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau minimum BAC + 4 génie rural ou tout domaine similaire. Il devra présenter les compétences suivantes :

- Avoir des compétences certifiées sur la gestion de l'eau et des aménagements ;
- Expérience avérée (au moins 5 ans) en tant que formateur-trice sur les questions liées à la gestion de l'eau et la maintenance des infrastructures hydroagricoles ;
- Expérience dans la conception des modules de formation avec des supports pédagogiques adaptés aux besoins de renforcement de capacités ;
- Bonne connaissance de la zone d'intervention
- Parler couramment le français et le poulaar.

VII. CONDITIONS ET CONTENU DE L'OFFRE :

Le/la formateur (trice) signera un contrat de prestation de services avec Enda Pronat. Les prestataires souhaitant soumettre une offre pour cet appel sont invités à présenter leurs propositions techniques et financières comprenant les éléments suivants :

- **Une proposition technique** : résumé de la méthodologie précisant la compréhension des objectifs et attentes de cette formation et proposer des modules adaptés aux attentes de ses sessions de formations.
- **Un chronogramme détaillé** en fonction des 6 sessions de formation (sessions à boucler au plus tard le 31 décembre 2024).
- Une proposition financière détaillée en FCFA (Déplacement, Communication et Motivation) ;
- Le CV détaillé et accompagné des attestations légalisées de diplômes ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou passeport;

VIII. DATE LIMITE DU DEPOT DES OFFRES :

Toutes les offres devront être envoyées au plus tard le 30 novembre 2024 par courrier électronique à Enda Pronat, sous l'objet « **Consultant (e) pour la formation sur la gestion en eau_DIVAL_GVA23** » aux adresses suivantes : pronat@endatiersmonde.org et senegal@solidaridadpv.org